

La prise de parole en public : transformer une contrainte en plaisir

COMPÉTENCE VISÉE

Maîtriser la prise de parole en public dans tous ses aspects, verbal, non-verbale tout en parvenant à faire retenir vos idées clés auprès de votre audience

OBJECTIFS

Faire de la prise de parole en public un aboutissement de votre fonction électorale qui doit devenir un véritable atout dans votre communication auprès des électeurs, de vos collègues, de votre opposition

Vous permettre de maîtriser les méthodes de rédaction les plus pertinentes pour un discours lu ou non, ainsi que la bonne attitude à avoir pour faire adhérer votre auditoire à vos idées et à votre personnalité

PROGRAMME

- L'impact du message oral en général
- Se connaître, identifier ses forces et ses faiblesses d'orateur (SWOT)
- Apprendre à se définir pour se présenter à l'oral : éléments de langage à construire autour de ce que vous êtes et ce que vous souhaitez faire
- Utiliser la technique du "Story telling" pour se raconter
- Préparer son intervention / apprendre à maîtriser son stress en se mettant dans les meilleures dispositions possibles
- Techniques de construction du discours (4 C, FOSIR, CCL)
- Faire transparaître votre empathie et votre attention vis-à-vis de votre audience
- Réussir l'interactivité avec l'audience
- Le "Story telling" au service de votre force de conviction (humour / métaphores et citations, ...)
- Travailler votre "non verbal" et votre posture (gestuel, ton et rythme)
- Bien appréhender l'intervention audiovisuelle (interviews filmées)
- Débat / négociation : les bonnes attitudes à avoir

INTERVENANT

Ludovic BRACO, ancien publicitaire, ex-collaborateur dédié à la stratégie de communication d'un parlementaire. Consultant en communication politique (campagnes législatives, départementales et municipales), professeur de communication à SciencesCom Nantes. Diplômé DESS LEA Communication et de l'ESC Amiens (1996).

PUBLICS

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, cadres administratifs, agents de la collectivité

La formation sera singularisée en fonction des participants.

DURÉE : 1 journée (9h - 17h30)

DATES

Mercredi 18 septembre 2019

Mercredi 20 novembre 2019

Mercredi 22 janvier 2020

Mercredi 18 mars 2020

Mercredi 6 mai 2020

Mercredi 8 juillet 2020

Mercredi 9 septembre 2020

Mercredi 18 novembre 2020

Mise en œuvre sur demande

LIEU : IFET, Paris et **Au**  **de votre territoire**

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Fondamentaux à connaître en termes de stratégie; d'outils et de supports
- Exemples concrets
- Partages expérientiels
- Exercices de réponses spontanées, de prononciation de discours, d'interviews audiovisuelles (avec débriefing)

BULLETIN D'INSCRIPTION

**ATTENTION : certaines formations sont associées à un bulletin d'inscription spécifique.
Vérifiez bien que le bulletin d'inscription que vous complétez est bien en rapport avec la formation choisie**

Madame - Monsieur :

Fonction :

Collectivité :

Adresse de la collectivité :

Téléphone : Fax :

Courriel du correspondant formation (indispensable) :

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) :

Tél. mobile :

Courriel :

Je souhaite m'inscrire à la formation

qui se déroulera le

J'ai connu cette formation par

La formation doit être facturée : à la collectivité directement à l'intéressé(e)

Prix de la session : 590 € la journée (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

Ce prix comprend également la documentation et le repas pris en commun

Date et signature :

Bulletin à retourner à l'IFET : mél. : ifet@departements.fr ou au correspondant formation de votre collectivité

CONDITIONS D'ANNULATION

• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondants à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

• Annulation et report du fait de l'IFET

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.